

TÂCHES ET AVANTAGES DE L'ASSOCIATION; PROJET

Les tâches et les avantages de l'association sont déterminés par les membres. Ci-après la proposition du Groupe central chargé de la préparation à l'attention de l'Assemblée constitutive.

Tâches:

1. Donner à la charte une adresse et un visage

Un grand nombre d'organisations parmi les plus importantes de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses ont signé la charte. L'association a le rôle d'interlocuteur auprès du grand public. Elle assume la responsabilité de lui rappeler les valeurs défendues par la charte et fait en sorte d'éviter qu'il ne les oublie. A cet effet, elle organise notamment un événement annuel.

2. Identifier/traiter des «thèmes de réputation»

Certains thèmes sensibles existants et futurs (nouvelles méthodes d'élevage, antibiotiques, apport en protéines, bien-être animal, déclaration des ingrédients, «gaspillage alimentaire», etc.) comportent des risques de réputation qui concernent l'ensemble de la branche. L'association identifie des thèmes de manière précoce, donne le coup d'envoi à leur traitement et élabore des propositions de mise en œuvre.

3. Identifier/exploiter des «thèmes de profillement»

Il existe de nombreux thèmes qui permettent à la branche de se profiler (partenariat social, collaboration au sein de la chaîne de création de valeur, qualité, transparence, contrôles crédibles, absence d'OGM, etc.). L'association identifie certains thèmes, fournit à ses membres des indications sur la manière dont ils peuvent se profiler dans ce contexte, resp. se charge elle-même de gérer ce positionnement dans les limites de ses possibilités.

Avantages:

L'association Stratégie Qualité permet à la branche d'échanger des informations au-delà de toutes les divergences d'opinions, qu'elles concernent la politique, les contenus ou les affaires courantes. Les hommes, les organisations et les entreprises reconnaissent ces valeurs communes. La charte et l'association constituent le point de départ qui permettra de considérer l'ensemble de la branche comme formant un tout. L'association donne à la charte une identité et renforce un peu plus le caractère obligatoire des engagements qu'elle comporte.

L'association dispose de la souveraineté en matière d'interprétation de la teneur de la charte ainsi que de définition de la Stratégie Qualité. La marge de manœuvre ainsi que la responsabilité propre à la branche dans son ensemble sont ainsi élargis.

COTISATIONS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION; PROJET

1. Catégorie Organisations à but non lucratif, associations avec chiffre d'affaires annuel jusqu'à 5 mio de CHF - Cotisation de membre: CHF 225.-
2. Catégorie Organisations à but non lucratif, associations avec chiffre d'affaires annuel de plus de 5 mio de CHF - Cotisation de membre: CHF 375.-
3. Catégorie Entreprises avec chiffre d'affaires annuel d'un mio de CHF - Cotisation de membre: CHF 225.-
4. Catégorie Entreprises avec chiffre d'affaires annuel de 10 mio de CHF - Cotisation de membre: CHF 375.-
5. Catégorie Entreprises avec chiffre d'affaires annuel de 50 mio de CHF - Cotisation de membre: CHF 750.-
6. Catégorie Entreprises avec chiffre d'affaires annuel de plus de 50 mio de CHF - Cotisation de membre: CHF 2 250.-

Berne/Coire, 13 juillet 2016